

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 AVRIL 2018**

Date de la convocation : 19 avril 2018  
Date d'affichage : 16 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Denis DUMAY, maire.

**Présents** : Olivier BERTAUX, Sylvie BEZU, Olga COLLIN, Christophe COULON, Benoit DE THORE, Caroline DELACOUR, Denis DUMAY, Alexandra FETRO, Alain MARCEL, Eric MARCOTTE, Jeanine PIERRET, Vincent ROCOURT, Jean-François WITTMANN

**Absents** : Benoit JONNEAUX, Nadia LAGNEAU

**Secrétaire** : Monsieur Christophe COULON

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.  
La séance est ouverte.

**2018\_04\_01 - Nomination du secretaire de séance**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	13	0	0	0

Monsieur Denis DUMAY, maire, expose que conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **de procéder** par un vote à main levée et nomme, **Christophe COULON** secrétaire de séance

**2018\_04\_02 - Approbation du Procès Verbal**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	13	0	0	0

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2018 dont chaque conseiller a été destinataire

- Approuve le procès- verbal de la séance du 30 Janvier 2018

**2018\_04\_03 - Vote du compte administratif 2017**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	12	0	1	0

Sous la présidence de Monsieur Vincent ROCOURT, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Résultats 2017</b>
Recettes	854 696.14 €	972 976.81 €	1 827 672.95 €
Dépenses	908 886.55 €	911 677.69 €	1 821 477.74 €
Résultats définitifs	- 54 190.41 €	44 736.46 €	- 9 453.95 €

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, décide

- **d'APPROUVER** les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget principal tel qu'il vient de vous être présenté ainsi que les documents annexés à la présente délibération

Une abstention Olivier BERTAUX

**2018\_04\_04 - Vote du Compte de Gestion 2017**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	13	0	0	0

En application des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats 2017, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés.

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier municipal n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante

Les écritures du compte de gestion se décomposent ainsi :

	Section D'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales	1 205 112,00 €	1 206 104.00 €	2 411 216.00 €
Titres de recettes émis	854 696.14 €	972 976.81 €	1 827 672.95 €
Réductions de titres		16 562.66 €	16 562.66 €
Recettes nettes	854 696.14 €	956 414.15 €	1 811 110.29 €
<b>Dépenses</b>			
Autorisation budgétaire totale	1 205 112.00 €	1 206 104.00 €	2 411 216.00 €
Mandats émis	908 886.55 €	912 5914.19 €	1 821 477.74 €
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	908 886.55 €	911 677.69 €	1 820 564.24 €

Résultat d'exécution du Budget

	Résultat à la clôture De l'exercice précédent 2016	Part affectée à L'investissement Exercice 2017	Résultat De l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture De l'exercice 2017
Budget principal					
Investissement	-68 436.95 €	0,00 €	-54 190.41€	0,00 €	-122 627.36 €
Fonctionnement	224 333.48 €	0,00 €	72 933.07 €	1 413.92	270 483.86 €
<b>TOTAL</b>	<b>155 896.53€</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-9 453.95 €</b>	<b>1 413.92 €</b>	<b>147 856.50 €</b>

**2018\_04\_05 - Affectation du résultat 2017**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13	13	0	0	0

Nous venons d'approuver le Compte administratif 2017 du Budget principal

Il convient, avant de procéder à l'examen du Budget primitif 2018 d'affecter les résultats de la gestion 2017

Je vous rappelle que la décision d'affectation porte sur le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget principal, qui s'élève à **270 483. €** et qui doit être affecté prioritairement de la façon suivante :

- 1- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur
- 2- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement
- 3- à la couverture du besoin des restes à réaliser,
- 4- pour le solde, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement

	1	2	3	4
	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part de l'excédent de l'exercice précédent affecté à l'investissement 2016	Résultat de Fonctionnement	=1-2+3 Résultat de clôture de l'année à affecter au budget
Budget principal	<b>224 333.48 €</b>	<b>0 €</b>	<b>44 736.46 €</b>	<b>270 483.86 €</b>

- Décide d'alimenter le compte 1068 pour un montant de 225 628 € qui se décompose ainsi :

**RESTE A REALISER**

Dépenses	143 700 €
Recettes	40 700 €
Total	103 000 €

Déficit d'investissement pour 122 627.36 €

**2018\_04\_06 - Vote des 4 taxes**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	13	0	0	0

L'assemblée délibérante après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales :

Décide de ne pas augmenter les taux de 2018

- Taxe d'habitation 20.76%
- Taxe foncière (bâti) 18.17 %
- Taxe foncière (non bâti) 24.98 %

<b>2018_04_07 - Vote du budget 2018</b>
---

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	12	0	1	0

Après étude du groupe de travail des finances, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **Article 1<sup>er</sup> :** d' Adopter le budget primitif à l'unanimité de l'exercice 2018, arrêté comme suit
- |   |  |
|---|--|
| <b><u>Section de fonctionnement :</u></b> | <b><u>Section d'investissement :</u></b> |
| - Dépenses : 1 203 330 €                  | Dépenses : 416 107 €                     |
| - Recettes : 1 203 330 €                  | Recettes : 416 107 €                     |

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30 .

Fait à AULNOIS-SOUS-LAON, les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Le maire,

Christophe COULON

Denis DUMAY